

Besançon, Beauvais, Agen : trois agresseurs sexuels de même origine...



On ne vous dit pas tout ! Dans la nuit de vendredi à samedi, dans le quartier Battant, à Besançon (Doubs), un Tunisien, âgé d'une vingtaine d'années, en situation irrégulière bien entendu, suit dans la rue une jeune femme qui rentre chez elle, après une soirée entre amis.

L'homme pénètre discrètement dans l'immeuble, derrière elle et à son insu, puis frappe à sa porte.

La jeune femme apeurée refuse de lui ouvrir, alors il défonce la porte et s'introduit dans l'appartement armé d'un couteau.

Avec un courage, multiplié par la peur de perdre la vie, la jeune femme le repousse, son couteau tombe à terre et elle réussit à s'enfermer dans sa salle de bain avant de prendre la fuite par la fenêtre.

Elle l'a échappé belle !

Cachée derrière des voitures en stationnement, elle voit l'agresseur quitter précipitamment l'immeuble et peut alors alerter les policiers de la Bac, qui interpellent le Tunisien quelques minutes plus tard, dans le même quartier.

Ils trouvent sur lui le téléphone portable, les cartes bancaires et les lunettes de soleil de sa victime.

En comparution immédiate devant le Tribunal correctionnel de Besançon, ce lundi après-midi, bien qu'il nie et l'agression et le vol puis, enfin, explique que « sa compagne enceinte et lui-même n'ont pas mangé depuis trois jours et que c'est la raison de son agression armée ».

Le procureur lui demande pourquoi il n'a pas tout simplement tenté d'arracher le sac à main dans la rue ? Tout en ajoutant qu'il « est impossible de laisser en liberté un tel individu qui cherchera aussitôt une nouvelle proie ».

Il réclame 5 ans de prison.

Le tribunal le condamne à 4 ans fermes ainsi qu'à l'interdiction définitive du territoire français.

Il sera donc (peut-être !) expulsé, à l'issue de sa peine, vers son pays d'origine, la Tunisie.

C'est à Beauvais, dans l'Oise, que le 8 février dernier, Djamel Saad, âgé de 43 ans, attend son frère pour qu'il le reconduise chez lui, à Nogent-sur-Oise.

Il aperçoit une jeune fille de 19 ans marchant sur le trottoir devant lui.

Il l'interpelle vulgairement « T'es trop belle, t'es sexe ! » et il poursuit son harcèlement verbal.

Le jeune femme accélère le pas et s'engouffre dans la gare toute proche afin de lui échapper.

L'apercevant près d'un panneau d'affichage, Djamal la coince.

« Il avait écarté ses jambes pour glisser les siennes et frotter son sexe contre sa cuisse. Il faisait des gestes avec sa langue, explique une employée d'une boutique qui s'est portée courageusement à son secours, elle avait l'air terrorisé. Avant de prendre la fuite, l'Arabe s'est retourné vers nous et a recommencé ses gestes obscènes ».

Devant le Tribunal correctionnel de Beauvais, Djamal Saad s'explique : « Je lui ai simplement parlé. C'est une jeune fille un peu fébrile. Peut-être qu'elle a eu peur ! »

Déjà condamné 31 fois, pour vols sous la menace, par la justice de notre pays et deux fois pour des agressions sexuelles, en 2010 et 2016, on peut se demander vraiment ce que fait cet individu encore en France. Ne devrait-il pas être expulsé manu militari ?

Samedi vers 14 h le commissariat d'Agen (Lot et Garonne) reçoit un appel téléphonique émanant du patron de la boutique à l'enseigne « Julien d'Orcel » : Une jeune femme, originaire de Bordeaux, vient de se réfugier dans sa bijouterie, située boulevard de la République.

Elle est paniquée car suivie depuis un long moment par un individu de couleur qui l'attend devant chaque boutique où elle entre et reprend sa traque dès qu'elle sort.

Une patrouille de police est dépêchée sur les lieux et interpelle l'individu pour un contrôle d'identité. Il s'agit d'un Malien d'une trentaine d'années.

L'individu se rebelle et tente d'étrangler l'un des policiers à l'aide des menottes qu'il essayait en vain de lui passer aux poignets. Puis il les roue de coups de pieds et de poings et les deux policiers se retrouvent à terre (On se demande vraiment où l'on peut bien recruter de tels policiers incapables, à deux, de maîtriser un voyou ?).

Une seconde patrouille est nécessaire pour arrêter le forcené et le conduire jusqu'au poste de police.

En comparution immédiate de lundi à 14 h, peut-on espérer qu'à l'issue de la peine qui lui sera infligée, il soit également expulsé ?

Expulsés plus tôt, cela aurait fait trois indésirables de moins « chez nous », mais, surtout, trois victimes en moins à comptabiliser !

Manuel Gomez